

Premier grand témoin : René RICOL

René RICOL
Médiateur du crédit

Nous traversons actuellement une période très difficile, car nous ne retrouverons probablement pas le niveau d'emploi d'avant la crise avant 2011 ou 2012. Or, une reprise durable dépend des entreprises. Dans cette optique, la qualité des relations entre les acteurs sur le terrain joue énormément. Au départ, une certaine méfiance entre les intervenants demeurait. Puis, très rapidement, la plupart des médiateurs se sont rendus à l'évidence : le travail collectif est plus efficace que les efforts individuels et isolés. Nous l'avons d'ailleurs expérimenté concrètement lors du traitement du dossier très médiatique de l'auto-distribution qui concerne 8 000 personnes. Sur la base de la coordination entre le tribunal de commerce d'Evry et la médiation, nous avons commencé par envisager une médiation, puis une procédure de sauvegarde avant de revenir finalement à une médiation. Ces efforts concertés ont, au final, réussi à sauver 8 000 personnes, sans aucune aide extérieure, notamment des actionnaires totalement démobilisés sur ce dossier.

Les médiateurs départementaux et régionaux pourraient d'ailleurs rapporter beaucoup d'autres cas de ce type en France. À présent, le principal enjeu est de savoir si le tissu économique est restructurable. Depuis presque deux ans que je travaille avec le Président de la République sur la crise financière et la médiation du crédit, je n'ai donné que très peu d'interviews. J'ai tout de même accordé un entretien aux *Echos*, publié dans l'édition de ce matin 14 septembre. J'estime en effet que nous avons emprunté une mauvaise piste de réflexion consistant à rejeter le financement de l'économie par les banques, accusé de manière simpliste d'expliquer toute la problématique de la crise. De mon point de vue, nous ne passerons du stade de reprise technique à celui de reprise durable que si la France a la capacité de structurer ses filières et ses entreprises. Si nous persistons dans l'obsession de sauver toutes les sociétés de la même manière, les entreprises renflouées artificiellement périliteront massivement à nouveau.

Nous avons donc besoin aujourd'hui d'une réflexion approfondie sur ces dossiers qui correspondent à la situation exceptionnelle que nous connaissons aujourd'hui. Néanmoins, nous ne pouvons pas décider à la place des acteurs économiques.

Il est d'autant plus important de préparer la reprise avec des fondations solides que les autres pays sont en ce moment même en train de se structurer. Il revient donc au patronat, comme je l'ai indiqué à Laurence Parisot, de réunir les entreprises filière par filière, notamment dans les régions. Il faudra opérer nécessairement des rapprochements d'entreprises et organiser la reprise des parts d'activités les plus pertinentes par un concurrent. Ce mode opératoire est la meilleure façon de préserver des branches d'activité et des savoir-faire dans les territoires. Ainsi, la restructuration industrielle représente le grand enjeu de demain et ouvre d'ores et déjà de nombreuses opportunités à saisir.

Les acteurs économiques disposent pour cela de l'ensemble des dispositifs d'Etat, comme le prouve entre autres la réactivation des CODEFI. Les préfets peuvent ainsi lancer des audits stratégiques. En

outre, tout le circuit des capitaux propres est présentement en cours de mobilisation. Concrètement, un nouveau fonds d'un peu plus 200 millions d'euros sera mis en place à la fin du mois et multiplié autant de fois que nécessaire pour placer des capitaux propres dans les entreprises.

Dans certains cas, il faut convaincre les entreprises de se mettre en liquidation car souvent elles sont tenues par les cautions. La médiation de crédit est justement compétente également pour discuter de cautions. Nous n'avons jamais disposé de moyens d'intervention aussi importants auprès des banquiers pour réduire celles-ci. Le succès ou l'échec de sortie de crise repose précisément sur la chaîne de solidarité intelligente entre les acteurs et l'incitation à l'échange au sein des régions et des filières. Les syndicats professionnels, la CGPME, le MEDEF et les réseaux consulaires ont devant eux un formidable défi à relever à ce sujet, avec le soutien du maillage de compétences des acteurs économiques. La seule condition posée aux experts-comptables et aux avocats est la gratuité de leur assistance car elle relève alors du service public.

Certes, la coopération pâtit ponctuellement du caractère et du degré de motivation différents de chacun. Ainsi, certains mandataires se montrent parfois indolents et nous devrions à l'avenir communiquer en toute transparence entre nous afin de repérer ces insuffisances et éviter les situations de blocage préjudiciable pour les emplois. Pourtant, en dépit des susceptibilités et de l'implication personnelle des acteurs, notre intérêt commun est de travailler ensemble.

La conciliation constitue la plupart du temps un avantage. Ainsi, le règlement des dossiers liés à des capitaux étrangers passe souvent par le tribunal, pour des raisons notamment de protection juridique des accords signés.

En conclusion, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pendant un an sur le terrain dans le cadre du partenariat entre tribunaux de commerce et médiateurs de crédit, animés par la même volonté de sauver des emplois, sans pour autant formuler des exigences irresponsables auprès des banques. J'ai la conviction que les succès obtenus sont dus à une collaboration étroite entre nous et une connaissance pointue du terrain.